

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) VILLE DE FRONTIGNAN

Ce formulaire a été élaboré afin de faciliter la présentation de chaque projet. Après instruction, ce projet pourra être proposé à la signature du préfet et de la directrice académique des services de l'éducation nationale. Seule cette signature par les services de l'Etat permet de procéder à l'expérimentation de la réduction des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires si celle-ci est demandée.

Réf. :

- Circulaire interministérielle n°2013-036 du 20 mars 2013 relative au PEDT
- Décret n°2013-707 du 2 août 2013 relative au PEDT et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre

I. Informations générales

Date de présentation du projet : 16 Décembre 2013.....

Période de validité du projet (1, 2 ou 3 ans maximum à partir de septembre 2013) : 3 ans

Périmètre territorial du projet :

- **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :**

Ville de Frontignan, Hôtel de Ville BP 503 34110 FRONTIGNAN

- **Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type : communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU cible) ou à la dotation de solidarité rural (DSR cible)) :**

La Ville de Frontignan a deux quartiers classés en ZUS (zones urbaines sensibles) mais ne perçoit pas la DSU cible ou DSR cible.

Nom et prénom du correspondant : Philippe Ferlut

Fonction : Directeur éducation enfance jeunesse.....

Adresse : Hôtel de Ville BP 308 34110 Frontignan.....

Téléphones fixe et portable : 0467185080 et 0684535044.....

Adresse électronique : pferlut@ville-frontignan.fr

.....

A retourner au plus tard le 16 décembre 2013 à :

à la DDCS:

Par courrier : **DDCS de l'Hérault**
Pôle Jeunesse Sports et Education Populaire
A l'attention de Thomas TABUS
Rue Serge Lifar - CS 97378
34184 MONTPELLIER CEDEX 4

ET par courriel à : thomas.tabus@herault.gouv.fr et francoise.copin@herault.gouv.fr

à la DSDEN :

Par courrier : **DSDEN de l'Hérault**
A l'attention de Catherine GOURIOU
31, rue de l'Université - CS 39004
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

OU par courriel à : catherine.gouriou@ac-montpellier.fr

II. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

1- Nombre d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT

Niveau école maternelle moins de trois ans :	763
Niveau école maternelle entre trois et cinq ans :	843
Niveau école élémentaire :	1378
Niveau collège (si le PEDT prend en compte le secondaire) :	1674
Niveau lycée (si le PEDT prend en compte le secondaire) :	309
Jeunes majeurs concernés (si le PEDT les prend en compte) :	70
Nombre total d'enfants et de jeunes concernés par le PEDT	5037

2- Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés (publics et privés sous contrat) (Fournir la liste des écoles et établissements en annexe)*

Etablissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	772	71	843
Écoles élémentaires	1245	133	1378
Établissements secondaires	1621	362	1983

*liste en annexe

- Indiquer la nature de l'(des) éventuelle(s) dérogation(s) accordées à l'organisation scolaire et sa (leur) date d'attribution :

Pas de dérogation demandée par la Ville de Frontignan ni au jour et heure du temps scolaire ni au taux d'encadrement périscolaire relatif au nombre d'animateur par enfant

3- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT

Garderie ou accueil de loisirs	OUI / NON	Nombre d'enfants concernés
Existence d'une (ou plusieurs) garderie périscolaire (non déclarée)	non	0
Existence d'un (ou plusieurs) accueil de loisirs périscolaire	oui	1800 possibles par jour
Existence d'un (ou plusieurs) accueil de loisirs extrascolaire les mercredis	oui	250 par mercredi
Existence d'un (ou plusieurs) accueil de loisirs extrascolaire pendant les vacances	oui	250 (3-10ans) 600 (11-17ans)

Tissu associatif	Nombre d'associations intervenant	Secteur d'activité (sport, culture, jeunesse, sciences, musique, etc.)
Existence d'offres d'activités associatives pour les enfants et les jeunes	17 (au 31-12-2013)	CULTURE
		SPORT
		LOISIRS

- Existait-il une collaboration avec les établissements scolaires et les enseignants ? Si c'est le cas, de quel type ?

Oui depuis 1998 et la mise en place d'un Contrat Educatif Local (3 17 ans) et depuis la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) en 2009.

4- Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT

- Ressources matérielles, économiques et sociales :

10 écoles primaires publiques, 2 écoles primaires privées, 2 collèges publics, 1 collège privé, un lycée d'enseignement professionnel agricole (LEPAP), un centre de loisirs municipal en bord de plan
25% du budget de la Ville consacré à la politique jeunesse, un pôle développement local culture éducation CCAS sous l'autorité d'un DGA assurant la cohérence générale.

Un fort partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale, la CAF, la DRAC et la DDCS afin d'optimiser les ressources d'ingénierie et financières destinés aux enfants (PRE, CEJ, PLEAC, CEL)

- Ressources humaines, savoir-faire :

Une direction éducation enfance jeunesse de près de 200 agents municipaux au service de la jeunesse.

- Niveau d'implication des familles :

3 fédérations de parents d'élèves (FCPE, Maximômes, PEIC) associées aux actions municipales pour la jeunesse, elles sont forces de propositions et pleinement actrices de la politique jeunesse.

Il existe des moments de rencontres avec les familles sur les ALAE, ALSH (3-17 ans) pour bilan des activités.

- Existence d'une méthodologie PEL :

Il existe une méthodologie PEL depuis 1998 facilitant la coopération et la bienveillance globale.

5- Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT (par exemple nécessité d'adapter le transport scolaire) :

Pas de contrainte majeure.

6- Identification de nouveaux besoins pour la mise en œuvre du PEDT et pour quelle tranche d'âge

Améliorer les locaux périscolaires pour les 3-11 ans.

Favoriser la formation des animateurs 3-17 ans.

7- Dispositifs existants

Projet Educatif Local (PEL)	OUI		Contrat local d'éducation artistique (CLEA) :	OUI	
Contrat Educatif Local (CEL)	OUI		Contrat « territoire lecture » (CTL)		NON
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	OUI		Projet territorial d'éducation artistique (PTEA) :	OUI	
Contrat de ville (« CUCS »)	OUI		Enseignements artistiques spécialisés	OUI	
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	OUI		Les différents dispositifs de soutien à la parentalité	OUI	
Accompagnement éducatif (secteur sport)	OUI				
Autres / Observations :					

III. Mise en œuvre du PEDT

Joindre des annexes, **si nécessaire**, avec leur liste (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, emploi du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire...).

1- Instance(s) d'élaboration et de concertation du PEDT

Composition du comité de pilotage

Adjoint au Maire déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, Conseillère municipale à la réussite éducative IEN, l'ensemble des fédérations de parents d'élèves élus, Directeurs d'écoles primaires, directeurs des services municipaux éducation sport et culture, Directrice générale adjointe des services, chercheuse en science cognitive, CAF, DDCS, Etat.

Rôle et modalités de fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit pour valider ou infirmer les propositions issues des comités techniques.

Il est conseillé de prévoir une réunion de coordination-régulation après chaque période scolaire (entre chaque période de vacances scolaires)

Coordination du projet assuré par

Nom et prénom du coordonnateur : Philippe Ferlut

Fonction, statut et qualification(s) : Directeur éducation enfance jeunesse, cadre A, attaché territorial

Quotité de travail dédiée à la mission de coordination : 20%

Téléphone fixe et portable : 0467185080 et 0684535044

Adresse électronique : pferlut@ville-frontignan.fr

Existence d'espaces de concertation et de groupes de travail (comités technique ? Précisez les thèmes choisis et les modalités de fonctionnement le cas échéant)

Entre chaque vacance, il est organisé un comité technique par école afin d'informer sur des points précis les équipes, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de traiter les dysfonctionnements. Exemple : transport périscolaire, études surveillées, relations parents, mode de réservation des ALAE, point sur les études surveillées et le CLAS etc...). Ces comités techniques alimentent le comité pilotage qui après étude des propositions décide des suites à donner.

2- Objectifs attendus du PEDT

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires et auxquels devraient adhérer les projets d'école, le projet éducatif de l'organisateur des accueils de mineurs, les projets associatifs, etc. (exemple de thématiques de développement : citoyenneté, autonomie, éducation à l'environnement, etc.)

- **Faciliter l'accès pour tous et la mixité sociale du service public d'éducation dans son ensemble**
- **Favoriser la réussite éducative des enfants les plus fragiles (accompagnement spécifique)**
- **Favoriser le lien avec les familles (accès à l'information, échanges, rencontres, débats...)**
- **Favoriser la coopération des acteurs du service public de l'éducation (ville, éducation nationale, CAF, DDCS, familles, associations etc...)**

3- Modalités de mise en œuvre du PEDT

- Horaires et jours de la semaine pendant lesquels s'organise le temps périscolaire en indiquant les types d'activités qui seront proposés (*joindre les emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire*) :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis temps scolaire de 8H45 à 11H45 et de 13H45 à 16H, pause méridienne de 11H45 à 16H45, ALAE de 7H30 à 8H45 et de 17H à 18H30, TAP de 16H à 17H

- Locaux et équipements mis à disposition pendant le temps périscolaire :

Toutes les cours extérieures des écoles, salles de classes, gymnases, salles de motricité, salles polyvalentes, salle de sports, centre culturel François-Villon.

- Articulation du PEDT avec le projet éducatif de l'organisateur accueils collectifs de mineurs (ACM) et les projets pédagogiques des ACM périscolaires et/ou extrascolaires : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Le PEDT est en adéquation avec le projet éducatif de la Ville et le projet pédagogique des ACM grâce à la coordination technique.

- Articulation avec le(s) conseil(s) d'école, le(s) projet(s) d'école et/ou le(s) projets d'établissement (1^{er} degré et/ou second degré) : **OUI / NON** (si oui, laquelle ?)

Idem, le conseil d'école valide le PEDT, le projet d'école et le projet ALAE pour s'assurer de la continuité éducative.

- Articulation avec les activités périscolaires et/ou extrascolaires des mineurs de 11 à 17 ans : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Idem grâce à la coordination hebdomadaire municipale.

- Articulation avec les activités associatives des mineurs : OUI / NON (si oui, laquelle ?)

Idem grâce aux comités techniques.

4- Mise en œuvre des activités périscolaires du PEDT

a) Les accueils de loisirs périscolaires (ALP) :

Nombre d'ALP	Nom de l'ALP	Nom et prénom du directeur	Diplôme du directeur	Effectifs maximums réellement accueillis			Nombre d'animateurs présents (<i>hors directeur</i>)
				- 6 ans	6/11 ans	12/17 ans	
12	ALAE Anatole-France élémentaire 1	Amandine Arnaud	BAFD	0	80	0	8
	ALAE Anatole-France élémentaire 2	Corinne Hameau	BAFD	0	80	0	8
	ALAE Anatole-France maternelle	Monique Quet	BAFD	130	0	0	16
	ALAE Terres Blanches élémentaire 1	Sylvie Puch	BPJEPS LTP	0	112	0	8
	ALAE Terres Blanches élémentaire 2	Valérie Armengol	BAFD	0	108	0	8
	ALAE Terres Blanches maternelle	Sandrine D'aquino	BPJEPS LTP	120	0	0	16
	ALAE les crozes élémentaires	Sandra Planelles	BPJEPS LTP	0	75	0	7
	ALAE les crozes maternelle	Peggy Aranda	BAFD	45	0	0	7
	ALAE Marcel Pagnol élémentaire	Cyril dix-neuf	BEATEP	0	85	0	7
	ALAE Les Lavandins élémentaire	Christophe Redondo	BAFD	0	95	0	8
	ALAE Les Lavandins maternelle	Géraldine Pagès	BPJEPS en cours	105	0	0	16
	ALAE ST thérèse maternelle	Laetitia Bailly	BAFD	45	0	0	5

Lieux où se déroulent les ALP (à l'école, dans des locaux propres à l'ALP, autres) :

Les ALP se déroulent dans les écoles, mais aussi les locaux municipaux sportifs et au centre culturel municipal.

Demande de réduction des taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires, à titre expérimental et pour une durée de 3 ans maximum (1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus)

OUI / NON (si oui, justifiez)

.....

IMPORTANT : Art. 3 du décret n°2013-707 du 2 août 2013 :

« L'évaluation de l'expérimentation fait l'objet, six mois avant son terme, d'un **rapport réalisé par le comité de pilotage**, transmis au préfet de département (DDCS) et au recteur d'académie (DSDEN). »

- Identification de besoins en formation continue ou qualifiante du personnel

Plan de formation mis en place pour les animateurs municipaux

- Plan de formation envisagé

BAFA, BAFD, BPJEPS + formations diverses au CNFPT (handicap, prise de parole en groupe, travailler en équipe sur le périscolaire etc...)

b) Les associations intervenant

Activité	structure	Agrément éventuel (Sport, Jeunesse, Culture, EN, etc.)	Nom, prénom et qualification de(s) l'intervenant(s)	Nombre d'enfants participant et tranche d'âge	Observations (dont existence d'une convention)
TENNIS	FAC TENNIS FRONTIGNAN	Sport FFT	Kévin GRAL CQFAssistant moniteur	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
TENNIS	TENNIS CLUB LA PEYRADE	Sport FFT	Guilhem ROUX DE tennis	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
FOOT	ASFAC	Sport FFF	MATHIEU BARRABOURG CFF1 FOOT ANIMATION	14 maximum de 6 à 11 ans 4	Convention
FOOT	OLYMPIQUE LA PEYRADE	Sport FFF	Jean OLIVA Brevet fédéral	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
HAND	THAU HANDBALL	Sport FFH	Aurélien CALAZEL BE HAND Alexandre ESTEOULE BE HAND	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
BASKET	FRONTIGNAN LA PEYRADE BASKET	Sport FFB	RENAUD ANTHÉRIEU (BPJEPS SPORT COLLECTIF)	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
GYM	FAC GYM	Sport FFGYM	Alain MONZON BE GYM	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
GRS	FAC GRS	Sport FFGYM	Isabelle MONTESSINOS CQP en cours	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
KARATE	KARATE CLUB	Sport FFKARATE	Sereina NARDONNE DIF Instructeur fédéral karaté	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
ECHEC	LA TOUR D'OR		M.ESTEOUL	14 maximum de 6 à 11 ans	Convention
THEATRE	AH BON	DRAC	JULIEN PESCHOT	14 maxi de 5 à 11 ans	Convention
POTERIE	VIVRE LA TERRE		MICHELLE FABRE	14 maxi de 5 à 11 ans	Convention
ECOLE DE MUSIQUE	EMM (ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE)	Ecole municipale	AUORE RAKOTOMALALA	14 maxi de 5 à 11 ans	Convention
ARTS PLASTIQUES	PIED DE POULPE	DRAC	FRANCOISE MORIZON	10 maxi de 4 à 6 ans	Convention
DANSE	CERCLE ANDALOU		MME MARQUEZ	14 maxi de 6 à 11 ans	Convention
THEATRE	THEATRE ET PHILO	DRAC	LAURE TOUATI	10 maxi de 4 à 6 ans	Convention
PHOTOGRAPHIE	LISE PHOTOGRAPHIE	DRAC	LISE CHEVALIER	10 maxi de 3 à 6 ans	Convention

Lieux où se déroulent les activités (associatives à l'école, d'autres locaux, etc.) :

Les activités des associations se déroulent soit en extérieur dans la cour si les conditions le permettent soit dans les salles polyvalentes, soit dans les salles de sport (gymnases, stades) ou au centre culturel municipal.

c) Autres (médiathèques, éducateurs territoriaux, garderies, etc.)

Toutes les autres activités sont prises en charge par les animateurs municipaux et les ATSEM en fonction de leurs compétences et du projet pédagogique de l'ALAE.

Lieux où se déroulent les activités (à l'école, d'autres locaux, etc.) :

Les activités mises en place par les animateurs se déroulent soit en extérieur dans la cour si les conditions et le thème le permettent et nécessitent, soit dans les salles polyvalentes, soit dans les salles de sport (gymnases, stades), soit dans les classes ou au centre culturel municipal.

d) Mode d'inscription aux activités proposées :

A l'année : <input type="checkbox"/>	Trimestriel : <input type="checkbox"/>	Modulable : OUI
--------------------------------------	--	------------------------

Gratuit : OUI	Payant : <input type="checkbox"/> Tarif :	Payant pour certaines activités <input type="checkbox"/> : Tarif : Lesquelles :
----------------------	--	--

e) Modalités d'information des familles (joindre documents diffusés aux familles) :

Affichages du planning des activités devant les écoles en A3, flyers dans les cahiers de liaison scolaire en A5 et mise en ligne sur le site internet de la Ville. www.ville-frontignan.fr

5- Evaluation du PEDT

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs éducatifs visés) :

- Nombre d'enfants inscrits aux dispositifs municipaux et dans les associations
- Nombre d'enfants suivis dans le cadre du PRE en individuel
- Nombre d'informations et réunions d'informations et d'échanges aux familles
- Nombre de réunions partenariales éducation nationale, CAF, DDCCS

Indicateurs quantitatifs (exemple : nombre d'inscrits, de participants, ...) :

- Niveau des CSP par dispositif fréquenté
- Nombre de garçons et filles par dispositif
- Niveau de ressources des familles par dispositif
- Nombre de familles reçus

Indicateurs qualitatifs (connaissances, compétences, comportements : *exemples : épanouissement et bien être des enfants, valorisation de leurs compétences, etc.*) :

- Problématiques rencontrés par les enfants, les familles, les professionnels
- Echanges de pratiques
- Formation du personnel

Rappel des annexes à joindre :

- Liste des écoles et établissements scolaires concernés
- Emplois du temps indiquant temps scolaire et temps périscolaire avec les temps périscolaires
- Documents diffusés aux familles concernant les temps périscolaires
- Tout autre annexe vous semblant utile (carte du territoire concerné, compte-rendu de réunions préparatoires, budget prévisionnel, etc.)

Le Maire



La Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault agissant sur délégation du recteur d'académie

La directrice académique du département de l'Hérault

Anne-Marie FILHO

Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault

Le Directeur,

Thierry MATHIEU

Le Préfet de l'Hérault

